

JOURNAL DE LA HAYE.

PAIX DE L'ABONNEMENT
 Pour la Haye, 1.7 — Payables
 " la province, 8 — d'avance.
 Les premières 5 lignes fr. 1.50, timbre
 compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, 5^{me} n° 75.
 SURVEILLANT L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES:
 Chez M. van Weelden, libraire,
 et chez les Héritiers Hourmont, 42
 braires, Lange Poten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, LE 19 JUILLET.

Nous commençons aujourd'hui à donner en brochure in-8^{vo} avec le numéro de ce jour, la nouvelle publication de M. de Girardin intitulée *Journal d'un journaliste au secret*, que nous faisons distribuer gratis à nos abonnés de l'intérieur.

REVUE POLITIQUE.

La question d'Egypte menace de revenir sur le tapis. Il y a sécession entre Ibrahim et la Porte.

Il s'agit d'introduire dans la Turquie une administration provinciale qui, dans chaque pachia, un employé ne peut plus gouverner et qu'Ibrahim-Pacha est à la tête de l'Etat, la Porte-ottomane a déclaré que son indulgence n'avait été jusqu'à présent que pour le visir et nullement pour le gouvernement égyptien, et elle a envoyé son défendeur. La réponse d'Ibrahim a été qu'il ne recevrait pas ce fonctionnaire, et qu'en ce moment il ne pouvait pas payer le tribut, attendu qu'il était obligé de soutenir une armée de 100,000 hommes, et de fonder ses droits héréditaires.

De ces deux armées de 100,000 hommes, celle de la Russie a 15 voiles et prochainement celle de la France. La Porte a donné sur ses possessions de la Méditerranée et de la Russie, si l'on considère ce qui se passe actuellement sur le Danube, il est impossible de méconnaître quelle signification peut être donnée à l'apparition d'une flotte russe dans les eaux de Constantinople. La nouvelle parvenue à Malte des intentions de la Russie a provoqué une grande agitation dans la marine anglaise.

Nous pensons qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les assertions de la famille allemande. De semblables nouvelles doivent être regardées comme une grande défiance; on sait d'ailleurs que les journaux allemands montrent en général peu de scrupule dans le choix de leurs nouvelles et nous n'avons cité cet article du *Correspondant de Nuremberg* que pour en donner aujourd'hui une nouvelle preuve.

Toutes les correspondances de Catalogne, excepté celles qui publient les journaux légitimistes, s'accordent à dire que Cabrera s'est entièrement mépris sur les dispositions des habitants. Sa présence ne semble, en effet, avoir produit aucun effet sur les populations.

Il paraît que Charles-Albert a attaqué Legnano. C'est, du moins, ce qu'assurent des voyageurs qui disent avoir entendu une vive canonnade de ce côté.

Les préparatifs se continuent pour l'attaque de Venise; en attendant que le roi de Sardaigne fait procéder à des travaux hydrauliques pour faciliter le siège de Mantoue.

Enfin, il faut bien le reconnaître, l'état des affaires est pas à l'avantage des Italiens. Le langage de quelques-uns de leurs organes ne trahit que trop l'inquiétude qui les tourmente.

Ces villes retombées dans la servitude, dit entre autres le *Journal de Milan*, ces forteresses qui pétaient, ce deuil des provinces lombardes qui se propage dans les contrées lombardes par les plaintes des malheureux échappés au désastre, doivent être regardés comme un résultat durable. Il faut des ordres positifs, énergiques, absolus pour sauver le pays. C'est là, en effet, ce qui a manqué à ce jour aux Italiens.

Il fallait croire le *Globe anglais*, la médiation du gouvernement français, dans la querelle entre l'Autriche et l'Italie, n'aurait pu être proposée par l'archiduc Jean d'Autriche. Au dire de ce journal, on serait, des deux parts, très-disposé à négocier. Cette disposition expliquerait la lenteur des opérations militaires, mais nous croyons que la nouvelle a grandement besoin de confirmation.

Nous sommes à la veille de voir surgir un différend entre l'Allemagne et la Suisse. Le républicain Hecker, qui s'est fait une assez grande célébrité par ses tentatives à main armée, pour faire proclamer la république dans le grand-duché de Bade, s'est réfugié dans un village du canton de Bâle-Campagne, où on lui a accordé le droit de bourgeoisie.

La diète germanique aurait voulu obtenir de la Suisse l'évacuation de Hecker et de ses partisans républicains, qui sont réfugiés dans les cantons de Schaffhouse, de Thurgovie et de Bâle, d'où ils inquiètent le grand-duché de Bade. Une note a été remise au gouvernement helvétique, qui a témoigné le désir d'être mieux informé, avant de consentir à la demande.

Indépendamment de l'exposé de la situation financière et des projets de loi que le ministre des finances a fait distribuer aux membres de l'Assemblée nationale de Prusse, M. Hanemann a encore communiqué à l'assemblée le projet de budget pour l'exercice 1848, et un mémoire relatif aux dépenses extraordinaires de ce même exercice.

Les prévisions de recettes pour 1848 sont de 64 millions 556,379 thalers et dépassent ainsi de 522,682 thalers, les recettes de 1847 qui n'ont été que de 63 millions 33,697 thalers.

Les dépenses sont exactement les mêmes pour les deux exercices.

Le parlement de Francfort a adopté les conclusions de sa commission militaire tendant à fixer à deux pour cent du chiffre de la population, c'est-à-dire à 900,000 hommes, l'effectif de l'armée fédérale allemande.

Le général Cavaignac n'est pas sans éprouver quelque embarras pour remplacer au ministère de la justice M. Beihmont, dont nous avons annoncé hier la démission. Son choix paraît être tombé sur M. Marie, le président actuel de l'Assemblée nationale. Mais M. Marie hésite encore à accepter ce ministère, dont le premier acte serait de soutenir un décret sur le cautionnement des journaux qu'il n'approuve pas.

Dans le cas où les scrupules de M. Marie pourraient être vaincus, il lui faudrait avoir à son retour à l'Assemblée nationale de l'Assemblée. Les deux grands partis qui se disputent le pouvoir se retrouvent en présence, chacun avec son candidat. La réunion du Palais national met, dit-on, en avant M. Garnier-Pagès; le club de la rue de Poitiers porterait de nouveau M. Dufaure, qui indépendamment des voix qu'il obtint le mois dernier en concurrence avec M. Marie, aurait encore celles qui se portèrent dans cette même élection sur M. Lacrosse. La lutte serait donc vive.

Les débats de l'Assemblée nationale de France ont présenté quelque intérêt dans la séance d'avant-hier. Sur une interpellation de M. Lherbette, le ministre des affaires étrangères a déclaré que la France n'abandonnerait pas la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples, dans la question Moldave, si les Russes ne la respectaient pas. L'Assemblée a accordé un crédit pour les théâtres de Paris; un crédit pour encouragement aux arts et aux lettres; elle a, en outre, et à l'unanimité, le décret qui ordonne l'érection d'une statue à la mémoire de l'archevêque de Paris.

M. Emile de Girardin vient enfin de faire paraître la brochure qu'il a écrite, à l'occasion de sa détention. Les événements, la dernière mesure dont il a été frappé ont fait de M. de Girardin un homme important. Sa brochure est intéressante; mais elle aurait gagné beaucoup si M. de Girardin s'était un peu plus effacé, dans certains parties, non pas de son récit, mais de ses réflexions, en un mot, s'il se fût montré moins personnel. M. de Girardin n'hésite pas à attribuer son arrestation et la suspension de la presse à la haine du *National*. Il est certain qu'aucune charge sérieuse ne pesait sur lui; ceci résulte de ce qu'il raconte.

Les dispositions du bill des étrangers ont été mises en pratique à Londres sans bruit, mais d'une manière efficace.

On dit qu'environ 100 étrangers suspects aux yeux du gouvernement anglais, ont été contraints de quitter le pays. On voit par là que dans cette terre classique, en quelque sorte, de l'hospitalité politique, le gouvernement considère comme nécessaire dans les circonstances actuelles, de prendre des mesures de rigueur contre les étrangers dont la présence lui paraît révéler quelque danger.

Le *Times* publie, sur la situation de certaines parties de l'Amérique du Sud et notamment de la presque île de Yucatan, un article qui ne saurait en aucune façon passer inaperçu. Le journal anglais s'excuse de n'avoir pas entretenu plus tôt les lecteurs des événements qui s'accomplissent dans cette partie de monde, tout absorbé qu'il est par la gravité des affaires européennes.

L'article du *Times* est à la fois historique, géographique, politique et philanthropique. Nous laisserons de côté l'histoire que le *Times* reprend depuis l'an 1542, et la géographie qui mériterait bien cependant une mention particulière. Quant à la philanthropie du *Times* sur le triste sort des blancs dans la presque île de Yucatan, nous croyons devoir chercher dans ces lignes d'affliction la pensée intime du journal. Cette pensée est toute politique, et la voici. La presque île de Yucatan a de sérieuses vellétés d'indépendance. Après s'être détachée du Mexique et du Texas dont elle a successivement fait partie, elle s'est constituée en république. Or, le Yucatan est limitrophe des possessions anglaises, et l'Angleterre ne peut voir sans inquiétude un état indépendant si voisin de ses colonies, qui sont déjà travaillées par un ardent désir d'affranchissement.

D'un autre côté, les indigènes du Yucatan n'ont pas toujours respecté le territoire américain, et il se pourrait bien que le gouvernement de Washington envoyât contre eux une expédition qui aurait chance de se terminer par l'annexion du Yucatan aux Etats-Unis. Mais alors le voisinage, pour être changé, n'en serait pas meilleur pour les possessions anglaises.

Dans ces circonstances, le cabinet de Londres ne serait peut-être pas éloigné d'envoyer lui-même, dans le Yucatan, des troupes pour venger les pauvres blancs que les Peaux-Rouges maltraitent sans pitié. L'article du *Times* a évidemment pour but que de préparer les esprits à l'idée de cette expédition.

L'abolition de l'esclavage dont on s'occupe aujourd'hui dans tous les pays maritimes, est, avant tout, une grande affaire d'humanité, mais c'est aussi une question économique de la plus haute importance. Pour substituer au régime de l'esclavage le régime de la liberté, il ne faut pas seulement le courage de l'apôtre, il faut pouvoir choisir avec connaissance de cause le remède qu'il convient d'appliquer à cette honteuse plaie de l'esclavage, sans occasionner trop de désordre et de souffrances dans l'organisme social. Malheureusement, les hommes qui jusqu'à ce jour se sont occupés de l'abolition de l'esclavage, ont été plutôt des philanthropes que des économistes, et s'ils ont écrit des pages admirables pour démontrer la nécessité d'en finir avec cet odieux régime, s'ils ont su victorieusement démontrer que l'esclavage est l'opprobre du genre humain, en revanche ils n'ont su indiquer aucun moyen pratique pour l'abolir. Aussi peut-on affirmer sans crainte qu'aucune entreprise de destruction, qu'aucune guerre, qu'aucun fléau de la terre n'a jamais causé plus de maux

qu'en a produit depuis cinquante années cette grande et noble entreprise d'humanité. Non seulement les propriétaires d'esclaves, mais encore les esclaves eux-mêmes ont été frappés par ces entreprises et imprudentes des abolitionnistes. D'un côté il y a d'immenses ruines; d'un autre côté, un redoublement d'oppression et de tortures.

Un seul système a été employé jusqu'à présent pour amener la suppression de l'esclavage; d'une part, on a rigoureusement interdit la traite, et établi des croisières contre cette contrebande de travail humain; d'une autre part, on a libéré successivement ou immédiatement les esclaves, en accordant des indemnités aux propriétaires.

Voici quels ont été les résultats de ce système: D'après un article publié dans le *Times*, le 7^{me} n° 75, il n'y aurait pas en ce moment de commerce de nègres dans le monde. Chaque année, malgré les croisières que l'Angleterre et la France entreprennent à grands frais sur la côte d'Afrique, 100,000 esclaves sont embarqués sur la côte d'Afrique, 100,000 esclaves sont embarqués pour l'Amérique du Sud. A la vérité, le déchet est considérable, sur 100,000 embarqués, 60,000 seulement arrivent vivants au port. Ce déchet est occasionné principalement par les mesures prises contre la traite. Les négriers sont obligés, pour éviter les risques de leur commerce, de prendre autant que possible que leurs navires en peuvent contenir, et ils ne soignent aucun scrupule de les y entasser comme des balles de coton ou des sacs de sucre. Ce n'est pour eux qu'une marchandise. Malgré le déchet les gains sont énormes. Sur la côte d'Afrique, les nègres coûtent, en moyenne 15 fl. par tête; à Rio-Janeiro, ils se vendent couramment au prix de 700 fl. Une cargaison de cinq cents noirs donne, prix d'achat déduit, un produit de 350,000 fl. En supposant 40 p. 100 de déchet, il reste encore un bénéfice de 122,000 fl. pour les frais de voyage et les bénéfices du propriétaire. Aucune branche de commerce n'est, à coup sûr, plus profitable que celle-là.

C'est donc en vain que la France et l'Angleterre dépensent chaque année de 40 à 50 millions pour entretenir des croisières sur la côte d'Afrique; les négriers n'en sont que mieux leurs affaires, et les plantations du Brésil n'en sont pas moins abondamment pourvues de bras. Loin de décroître, la traite est en progrès, et l'*Examiner* donne un témoignage irrécusable de ce fait, en constatant la diminution successive du prix des esclaves à Rio: de 70 liv. sterl., ce prix est tombé à 40 liv.

Cependant, depuis 1807, époque où la traite a été interdite, les nations européennes n'ont guère dépensé moins d'un milliard pour abolir ce honteux trafic.

Examinons maintenant quels ont été les résultats de l'affranchissement avec indemnité dans les colonies anglaises.

Ces résultats ont été déplorables. Un grand nombre des nègres ont abandonné les plantations pour n'y plus revenir; d'autres ont consenti à travailler, mais en exigeant des salaires fabuleux: à la Guiane, une journée de travail a été payée jusqu'à 8 florins. Malgré ces salaires exorbitants, la plus grande partie des récoltes a pourri sur pied dans les premières années, et la production a subi une diminution effrayante; elle est tombée d'un tiers à Maurice et de moitié aux Indes Occidentales. A la Guiane, une foule de plantations ont été abandonnées, et la plupart de celles qui ont été mises en vente ont perdu les neuf dixièmes de leur valeur.

A la vérité, ce désastre n'a pas frappé uniquement les planteurs; il est retombé en grande partie sur les consommateurs de sucre de la métropole, qui ont été obligés de payer à un prix exorbitant le sucre protégé des Indes Occidentales; néanmoins, les planteurs ont perdu, par le fait de cette grande désorganisation de la production du sucre, beaucoup plus que le montant de l'indemnité (250 millions) qui leur avait été allouée.

Pendant ce temps-là, les plantations du Brésil et de Cuba, incessamment alimentées par la traite, prenaient un développement immense. L'esclavage regagnait d'un côté plus de terrain qu'il n'en perdait d'un autre. La population esclave de Cuba s'est élevée de 286,000 individus en 1827, à 436,000 en 1843.

On voit donc que les immenses sacrifices que l'Angleterre a accomplis pour abolir l'esclavage, n'ont abouti qu'à lui causer d'immenses désastres, sans faire perdre en réalité un seul pouce de terrain à l'esclavage. Le mal n'a pas été détruit, il a été que déplacé.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GENERAUX.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président informe l'assemblée qu'il a reçu les pièces se rattachant à l'élection de M. Geradts pour la province du Limbourg, en remplacement de M. Beerenbroek, démissionnaire. Une commission, se composant de MM. Mutsaers, De Man, van Ryekevorsel, Lycklama et van Pelt, est nommée pour la vérification des pouvoirs du nouveau député. Après s'être éloignée un quart d'heure, la commission rentre en séance, et M. de Man fait le rapport, qui conclut à l'admission de M. Geradts. La chambre adopte les conclusions de la commission. Le nouveau député est introduit et prête serment entre les mains du président, autorisé à cet effet par le Roi.

Il est donné lecture d'un Message royal accompagné d'un projet de loi et d'un exposé des motifs portant modification de la loi sur la perception des droits d'accès, sur la mouture et l'abattage; et d'un autre Message royal accompagné d'un projet de loi et d'un exposé des motifs sur l'introduction d'un impôt sur les revenus, les propriétés immobilières, les pensions, traitements d'attente, et fonctions publiques.

Ces pièces seront imprimées et portées aux sections. M. Van Dam van Isselt demande la parole pour faire une interpellation au gouvernement. Dans la section dont il fait partie, dit l'orateur, lors de l'examen de la révision de la Loi-Fondamentale, on a fait des résolutions sur le changement de

ports à l'empire... La répartition du royaume en provinces, en ce qui concerne le duché de Limbourg, dans ses rapports avec la confédération germanique.

M. Cornéli dit qu'il s'était également proposé de faire de cette question le sujet d'une interpellation; il se joint au précédent pour prier le gouvernement d'informer la chambre de la situation de cette importante affaire.

Son Excellence le ministre de l'intérieur répond qu'il n'est pas en état de satisfaire en ce moment à l'interpellation qui lui est adressée, mais que cette question fera le sujet de délibérations dans le conseil des ministres; le gouvernement s'empresse alors de donner à la chambre tous les éclaircissements désirables.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant régularisation et suppression du fonds pour des non-valeurs. A peu nombre ne demande la parole; on procède au vote, et la chambre adopte le projet de loi à l'unanimité des voix.

Le projet de loi relatif au complément des dépenses et des recettes de l'arrière de 1840 et années antérieures est mis à l'ordre du jour.

M. Mutaers demande des explications sur l'indemnité accordée à plusieurs provinces pour les inondations ordonnées en 1830 par les autorités militaires.

Après que les ministres des finances et de l'intérieur eurent donné les renseignements réclamés par M. Mutaers, le projet de loi est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Une courte discussion s'engage ensuite sur le projet de loi relatif à la régularisation du fonds provenant de la vente de domaines. Le ministre des finances donne les renseignements demandés, et le projet de loi est adopté à l'unanimité des voix.

Hier au soir il y a eu de nouveau conseil des ministres, qui a duré depuis 7 jusqu'à 10 heures.

On attend à chaque moment l'arrivée en cette résidence de M. le gouverneur du grand-duché de Luxembourg.

On lit dans le Nieuwe Rotterdamse Courant :

Notre correspondant de Helvoetsluis nous informe que, jusqu'à nouvel ordre, tous les bâtiments venant de la Russie et de la mer Baltique seront soumis à une visite de quarantaine.

Le journal de Tyd d'Amsterdam nous apprend que dans les églises catholiques de cette ville on a publié une circulaire de Monsgr. C. Belgrado, vice-supérieur de la mission hollandaise et internum papal près la Cour des Pays-Bas. S. G. informe les fidèles qu'elle a pris possession de l'administration des affaires de la mission des mains de Monsgr. de Gerra; elle se recommande à leur prières et les exhorte à une des premières vertus chrétiennes, l'amour du prochain.

Le Roi a conféré les insignes de frère de l'ordre du Lion-Néerlandais à M. Wittich, chargé de l'enseignement religieux, et desservant provisoire dans la maison de détention de Leeuwarden.

(CORR. PARTIC. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

LONDRES, 17 JUILLET. — Les six chartistes condamnés il y a quelques jours par la cour de la prison de Newgate ont subi samedi leur peine. Les mesures sévères et promptes prises par le gouvernement à l'égard des meneurs de l'agitation chartiste à Londres, ont fait cesser comme par enchantement toute tentative de désordre, et depuis l'arrestation d'Ernest Jones et de ses collègues, Londres n'a pas cessé un instant de jouir de la plus grande tranquillité. S'il existe encore des clubs, ils sont si peu de bruit qu'on n'en soupçonne pas même l'existence. En province l'agitation paraît être aussi calmée, du moins momentanément, grâce à l'arrestation des meneurs. Hier un de ces derniers, le Dr M. Donall a été arrêté à Ashton; près de Manchester; il est accusé de sédition. M. Donall était l'un des membres les plus actifs de la convention chartiste qui a siégé à Londres au mois d'avril.

La flotte de l'amiral Napier a quitté samedi son mouillage de Spithead devant Portsmouth pour prendre la mer. L'amiral Napier a son pavillon à bord du St. Vincent, de 120. La flotte a fait voiles dans la direction du sud-ouest. Elle se compose des vaisseaux le ligne le St. Vincent, le Prince regent, le Bellerophon, des frégates à vapeur le Blenheim, le Dragon, l'Amphion et le Racer; des corvettes à vapeur le Sharpshooter, le Rifleman et la Tweed, et de trois corvettes et deux petits steamers.

Le chevalier Bunsen ministre de Prusse a travaillé samedi avec le secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Le départ de la reine et de la famille royale pour l'île de Wight est fixé au 21 de ce mois.

On écrit de Dublin le 15. Le lord-lieutenant quittera Dublin, lundi, pour aller passer quelques jours en Angleterre. Pendant son absence le gouvernement sera confié par patente royale à l'archevêque de Dublin, au chancelier et au commandant des forces.

Le 16, dimanche, une réunion générale de tous les clubs de Dublin et des villes voisines. La police a reçu ordre de s'opposer à cette réunion.

L'éditeur de l'Irlandais de Dublin, M. Duffy, publie dans ce journal un article, daté de la prison de Newgate, dans lequel il reconnaît aux Irlandais l'organisation et la multiplication des clubs comme le seul moyen de salut pour l'Irlande, comme la seule garantie révolutionnaire. « Il n'y a, dit-il, aucune loi qui autorise le gouvernement anglais à supprimer les clubs. Si l'essai de les supprimer par la force, il faut lui opposer une résistance armée. Le club de Dublin ne devra être évadé sans avoir soutenu un siège en règle. Le gouvernement propose une loi au parlement; elle ne pourra pas être adoptée avant 10 ou 15 jours. Cet intervalle, il faut l'employer à répandre l'organisation des clubs avec une ferveur de croisade. Le jour où la loi sera adoptée, et où notre dernier droit sera détruit, les présidents des clubs de l'Irlande devront se réunir en conseil national provisoire, convoquer le pays autour d'eux et repousser l'agression les armes à la main. Jamais plus juste motif n'aura appelé sur le champ de bataille les patriotes irlandais. Il embrasse notre dernier droit, le droit de plainte et de résistance. Ce droit, perdu, il ne nous reste plus qu'à rendre les armes, à nous soumettre et à mourir. Dans le même numéro la Nation donne quelques leçons appropriées à la circonstance aux révolutionnaires, elle leur enseigne notamment il faut s'y prendre pour enlever un canon, pour détruire un pont en maçonnerie, un pont en bois, pour faire sauter une tour, etc.

L'éditeur du Félon irlandais écrit de sa prison au lord-lieutenant une lettre de défi, conçue dans les termes les plus violents.

La Nation et le Félon ont pu paraître malgré les mesures de police prises à leur égard. La Tribune a été moins heureuse ou moins hardie, mais ses éditeurs annoncent qu'elle paraîtra samedi. Un petit écrit qu'ils ont fait répandre à profusion à Dublin contient les lignes suivantes: Nous pouvons donner l'assurance à nos amis que si la prison dans laquelle nous sommes enchaînés n'est pas brisée, nos portes n'altéreront les sentiments ex-

17 JUILLET. — La chambre est en ce moment divisée en deux factions très-égales en force, et dont les fluctuations continuent à rendre toute majorité incertaine dans les questions véritablement politiques.

Les deux réunions principales de représentants siègent, l'une à l'amphithéâtre de l'Académie de Médecine, rue Poitiers, l'autre au Palais-National, dans l'ancienne chapelle.

La première de ces réunions, et la plus nombreuse de toutes, compte 250 membres au moins; elle compte comme principale influence toutes les notabilités de l'ancienne chambre, depuis M. Thiers jusqu'à M. Berryer. Elle n'a que très-peu d'action sur les non-affiliés; les légitimistes qui en font partie ont une sorte de petit cénacle à part, où ils s'assemblent au nombre de 60 à 70, pour délibérer sur certaines questions réservées.

La réunion du palais-national, présidée par M. Dupont (de l'Eure), et dirigée par M. Marrast, a un peu moins de 200 membres. Dans la dernière lutte pour la présidence, elle a porté M. Marie, comme la réunion de la rue de Poitiers portait M. Dufaure. Une cinquantaine de membres de cette réunion font, dit-on, petite église, et délibèrent aussi à part sur certains points.

La Montagne se réunit chez Lemardelay. On lui donne 80 à 80 adhérents qui votent avec le Palais-national sur certaines questions.

Il reste dans l'Assemblée environ 200 membres qui ne font partie d'aucune réunion. Ces indépendants appartiennent à toutes les nuances d'opinion.

La question du cautionnement des journaux, qui a trouvé une opposition unanime au Palais-national, n'a pas trouvé une unanimité d'adhésion à la rue de Poitiers.

M. Berryer et un certain nombre d'autres membres se sont séparés sur ce point de l'opinion de l'ancienne gauche, qui veut aujourd'hui le cautionnement contre lequel elle a protesté avec tant d'éloquence pendant les vingt dernières années. Cette scission pourrait rendre fort douteux le sort de la loi proposée par M. Bethmont.

— La commune de Montmartre et ses carrières de l'est et du sud sont encore militairement occupées par le 21^e régiment de ligne.

Le ministre de la guerre a reçu du général qui commande la 6^e division militaire à Lyon, la dépêche télégraphique suivante:

« Le nombre des armes distribuées ou pillées est de 35,404 fusils et de 1,160 mousquetons.

« Il est rentré 32,861 fusils et 654 mousquetons.

« J'espère que nous arriverons au désarmement complet ou à peu près. »

— Nous venons d'apprendre que M. l'évêque de Digne a accepté les fonctions difficiles auxquelles le gouvernement l'a appelé en l'élevant à l'archevêché de Paris. (Ere nouvelle.)

— On annonce que le ministre de l'intérieur vient de décider que la statue en marbre de M. de Chateaubriand serait placée dans le local de l'Académie française, à côté de celles de Corneille, Racine et Montesquieu.

— Le Journal des Débats confirme ainsi une importante nouvelle que nous avons donnée hier :

Une dépêche télégraphique, arrivée hier de Naples, en trois jours, a rapporté que le général de division de Naples, le général de Charles Albert, a été proclamé roi de Sardaigne.

— On avait annoncé que M. Emmanuel Arago, ambassadeur de la république française à Berlin, était rappelé. Mais cette nouvelle était à ce qu'il paraît sans fondement. M. Emmanuel Arago continue de représenter la France en Prusse.

— Un nombre assez considérable de représentants qui se réunissent au Palais national ont publié le programme suivant dont nous avons fait mention dans notre numéro d'hier.

« Les représentants soussignés déclarent que l'Assemblée nationale et chacun des membres qui la composent doivent, pour accomplir dignement le mandat qui leur a été donné par le peuple, s'efforcer de rétablir par tous les moyens dont ils disposent l'ordre profondément troublé.

« Ils pensent qu'avant tout ils doivent défendre et fortifier le pouvoir, instrument légal, sous toutes ses formes.

« Un pouvoir soutenu par tous les bons citoyens pourrait, afin d'asseoir la république sur des bases inébranlables, garantir :

« L'ordre moral, en rendant aux esprits, par son énergie et par sa sagesse, la sécurité dans le présent et la confiance dans l'avenir;

« L'ordre matériel; en appliquant avec vigueur les lois qui le protègent, et en réclamant de l'Assemblée celles qu'il pourrait encore exiger;

« L'ordre financier, en apportant dans les dépenses de l'Etat la plus constante vigilance et la plus ferme économie;

« L'ordre administratif, en restreignant le nombre des emplois, dans de strictes limites; et en veillant sans cesse sur les fonctionnaires qui les remplissent.

« Enfin l'ordre social lui-même, en repoussant tout ce qui, de près ou de loin, pourrait porter atteinte aux principes sacrés sur lesquels il repose, la famille et la propriété, et en donnant, par un progrès régulier, à tous les besoins légitimes des citoyens, la plus large et la plus fraternelle satisfaction.

« Le désordre qui éclate à cette heure dans la société française, et celui même qui vient d'ensanglanter Paris, sont l'inévitable héritage d'un passé dont la république n'est pas responsable, mais qu'elle s'efforcera de guérir.

« Le remède le plus puissant qu'elle puisse y appliquer, c'est l'union et la paix rendues à tous les cœurs, à tous les esprits, à tous les intérêts. Il faut détruire la lutte, sous quelque apparence qu'elle se présente, et la remplacer par la concorde qui fera conspirer toutes les forces du pays vers un but commun.

« Nous ne voyons dans l'Assemblée nationale que des républicains. Quelle que soit la date de leur conviction, qu'elle soit de lendemain ou de la veille, du moment qu'elle est sincère, nous l'accueillerons avec plaisir dans nos rangs.

« Nous ne voyons dans la société que des frères, et nous repoussons tous ces antagonismes dangereux et impies, toutes ces distinctions antisociales qui séparent en des classes trop souvent hostiles les ouvriers et les maîtres, le peuple et la bourgeoisie.

« Nos seuls ennemis, nous le disons hautement, sont les ennemis de l'ordre et de la liberté, de quelque masque qu'ils se couvrent, les anarchistes qui déchirent la patrie, les faiseurs d'espérances dynastiques, qui provoquent la guerre civile, et les intrigants qui assiègent et troublent le pouvoir dans sa libre action.

« En un mot, nous croyons que les républicains conciliateurs, en même temps qu'énergiques peuvent tout pour donner à la France cette république honnête, ferme et modérée qu'elle veut, et qui seule aujourd'hui peut être son salut.

« Nous invitons tous ceux de nos collègues qui partageront ces principes et ces espérances à signer la présente déclaration et à faire partie de la réunion qui la publie. »

— Personne n'ignore que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion sont en ce moment dans une situation déplorable. Le droit d'émancipation du 4 mars y a porté, avec l'anarchie, une profonde misère. Les noirs, devenus

libres, ne reconnaissent plus aucune autorité légale, se livrent journellement à des déprédations sur les propriétés et menacent d'exterminer les blancs. Le désordre est au comble. Le commerce est nul. Les récoltes périssent sur pied faute de travailleurs; et la famine est sur le point de couronner cette œuvre de dévastation.

Nos ports de mer se sont vivement alarmés de l'avenir de ces colonies. Bordeaux, Nantes, le Havre, qui ont avec elles des intérêts directs et puissants, viennent d'envoyer à Paris, auprès du pouvoir exécutif, des délégués chargés de lui faire entendre les plaintes du commerce et de solliciter de prompts remèdes.

MM. H. Rey, Labalette, Beyssac, Williams et Reydelet, délégués des ports de mer, les délégués des colonies et les membres de l'Assemblée nationale appartenant aux villes maritimes, ont eu depuis huit jours plusieurs conférences avec le général Cavaignac. Chaque fois le chef du pouvoir exécutif s'est longuement entretenu avec ces messieurs; il a écouté avec le plus vif intérêt toutes les observations qui lui ont été présentées sur le décret du 4 mars, les maux incalculables que ce décret a occasionnés dans les colonies, à la Martinique surtout, si le gouvernement ne s'empresse pas de prendre des mesures efficaces. (J. des Débats.)

— Le comité des finances s'est occupé hier de la proposition de M. Proudhon.

M. Proudhon est entré d'abord dans quelques développements sur sa proposition, qui ne tend, selon lui, qu'à l'organisation d'un crédit réciproque entre les citoyens. Il a défini son mécanisme de crédit en disant que s'il prend le tiers de tous les revenus, c'est que les objets échangeables diminueront d'une valeur proportionnelle sans que les facultés relatives de chacun soient diminuées. Ainsi se formera, dit-il, un immense capital de circulation. M. Proudhon a ajouté qu'on pouvait reprocher à son système d'établir un privilège en faveur des ouvriers, auxquels il ne fait aucune retenue; mais cette faveur, toute momentanée, est nécessaire pour sortir de la détresse.

Poussé par les interpellations de plusieurs membres, qui ont demandé qu'il s'expliquât d'une manière formelle sur le véritable esprit de sa proposition, M. Proudhon se serait exprimé à peu près en ces termes :

« Je ne suis ni communiste ni socialiste; je suis opposé à l'impôt progressif. Mais je crois que la propriété aura le sort du christianisme: celui-ci s'écroule, elle s'écroulera; elle n'a plus qu'une certaine durée, trois cent ans peut-être. Je veux en accélérer la vie, mais je ne veux pas la tarir de suite. C'est pour cela que je lui enlève seulement un tiers du revenu, sans préjudice de ce que je proposerai plus tard. »

MM. Gauthier de Rumilly et Bineau ont cru devoir combattre cette étrange proposition.

Aucun membre du comité n'ayant pris la parole pour appuyer la proposition de M. Proudhon, M. Garnier-Pagès a demandé la nomination du rapporteur qui en proposerait le rejet à l'Assemblée.

Plusieurs membres alors, et notamment M. Thiers, ont déclaré que la discussion ayant été soulevée, il fallait qu'elle eût tout son développement. On assure que le comité est décidé à traiter à fond toutes les questions soulevées par M. Proudhon, et à porter au grand jour de la discussion publique toutes ces doctrines anti-sociales répandues dans les masses par tous les moyens possibles, et qui n'ont fait qu'entretenir dans l'esprit des populations les idées les plus insensées et les plus subversives de tout ordre et de toute sécurité.

— La proposition du citoyen Proudhon, relativement aux termes des loyers, a été différemment appréciée. Il y a eu, comme dans toute question qui touche à deux intérêts opposés — des approbateurs et des improbateurs.

L'approbation s'est manifestée le soir même de la publication de l'article par une sérénade que les locataires des environs sont venus donner au citoyen Proudhon. Jusqu'à 11 heures, les échos de la rue Mazarine, où loge le célèbre économiste, ont retenti des cris répétés de : — Plus de loyer ! Vive Proudhon ! sur l'air obligé des lampions.

Les chœurs étaient conduits par un célèbre bohème, — qui est la terreur de tous les maîtres d'hôtels, et qui doit plus de soixante termes.

Un autre chœur, de beaucoup moins nombreux, a donné un air plus subversif de son locataire — a dû lui envoyer par huissier.

Ce qui est plus grave — c'est qu'il paraît que tous les propriétaires de Paris ont passé un sous-seing privé dans lequel ils s'engagent, à ne point donner de logement à un citoyen Proudhon.

Le représentant du peuple se trouvera donc dans la nécessité d'acheter une maison et de devenir propriétaire, et l'on sait que la propriété est un vol. (Corsaire.)

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 17 JUILLET.

M. Lherbette demande, avant qu'on aborde la discussion de l'ordre du jour, la permission d'adresser, non pas une interpellation, mais une simple question, à M. le ministre des affaires étrangères.

Il s'agit de l'entrée des Russes dans les provinces danubiennes de Moldavie et de Valachie; entrée qui paraît certaine aujourd'hui, encore bien qu'elle ne soit pas officiellement annoncée.

Des mouvements politiques ont éclaté dans ces contrées, qui ont amené la Russie à exercer son droit de protectorat. Ce sont ces mouvements qui servent de prétexte à la politique russe pour réaliser des projets depuis longtemps annoncés.

L'empereur a donc la politique de la politique des principautés et remonte l'histoire des événements qui s'y sont passés depuis ces vingt dernières années. Le prince Stourdza a pu se maintenir en Valachie.

Mais le prince Bibesco a été expulsé de la Moldavie. Un mouvement républicain s'y est manifesté et servira de prétexte à l'invasion que médite la Russie. Les provinces danubiennes doivent un jour former une grande puissance avec la Serbie, la Bukowine et la Hongrie.

Mais la politique russe ne saurait le permettre; de là l'intervention qu'elle menace d'exercer dans ces provinces, qui déjà jettent les yeux sur nous pour soutenir leur indépendance et nous demandent des armes. La Russie a les mêmes intérêts que nous dans cette question.

Aussitôt qu'elle sera débarrassée d'un cabinet qui agit en faveur de la Russie, nous pourrons nous débarrasser de la Russie, qui nous demande des armes, qui nous offre une véritable et forte garantie contre les tendances de la Russie.

La politique de l'Angleterre est identique. Elle aussi, elle doit tout faire pour empêcher la Russie d'aller à Constantinople. Dans une pareille circonstance, la politique de la France est toute tracée. Il s'agit pour elle de sortir de la vieille ornière de la diplomatie et de se mettre franchement à tête du mouvement de résistance à la Russie.

Je viens donc prier M. le ministre des affaires étrangères de nous dire quelle marche il compte adopter. Je sais que certaine réserve lui est commandée par les circonstances mêmes. Mais j'espère bien que cette réserve n'ira pas jusqu'à l'absence.

M. Bastide répond que l'on manque encore de renseignements bien positifs sur ce qui s'est passé dans les principautés après le mouvement insurrectionnel qui en a expulsé le prince Bibesco. Il prie l'honorable M. Lherbette de croire que le gouvernement français ne négligera aucun de ses devoirs; qu'il restera, là aussi, fidèle à sa maxime: « nous aurons défendu la cause de la liberté et de l'indépendance. »

M. Lherbette remercie M. le ministre des affaires étrangères de sa réponse, et déclare qu'elle lui suffit. (On rit.) M. Lherbette ne les comprend pas, ajoute l'orateur; en diplomatie il n'est pas possible d'aborder les principes, car les faits restent pendant longtemps en dehors de la discussion publique. Une déclaration comme celle que vient de faire M. Bastide est un fait important obtenu sur ces questions (on rit de nouveau), et M. Lherbette se félicite de l'avoir provoquée par son intervention.

L'incident n'a pas de suite.

La pièce suivante, qui nous est transmise par l'Abel de Vienne, est une nouvelle preuve de l'activité révolutionnaire déployée les faiseurs de troubles, les ennemis de la nation.

Cette pièce a été trouvée dans la "boute" sur un cheveu dans le département des Deux-Sèvres.

peuple souverain et du conseil exécutif, la séance est ouverte.

Au candidat présenté. — Demande. Avant d'aller plus loin, jure de ne rien révéler de ce qui se passera ici.

Réponse. Je le jure.

Au candidat. Ecoute avec confiance et sans crainte. Tu es avec des républicains communistes, et, par conséquent, tu commences à vivre sous l'ère de l'égalité.

La parole est à toi si tu es fidèle à ton serment; mais tu seras à jamais puni si tu trahis. Ils t'ont juré comme tu viens de le jurer toi-même. Ecoute toujours avec la plus grande attention: la communauté, c'est la véritable république, travail commun; éducation, propriété et jouissances communes.

C'est le soleil, symbole de l'égalité; c'est la foi nouvelle pour laquelle nous avons tous juré de mourir. Nous ne connaissons ni barrières, ni frontières, ni patrie. Tous les communistes sont frères. Tous les aristocrates nos ennemis.

Nous voulons une dictature après la révolution pour appliquer nos principes et briser tous les aristocrates, et, par conséquent, renverser de fond en comble tout ce qui existe d'impur.

La communauté une fois établie, les fonctions et les intelligences étant différentes, tout reposera sur le sens universel.

Classés avec ordre, les frères et leur comité instruiront de tous ces détails.

Maintenant, si tu crains les cachots, les tortures, la mort, si tu sens ton courage faiblir, retire-toi.

Pour entrer dans nos rangs, il faut affronter tout cela; une fois le serment prêté, la vie nous appartient, tu es engagé sur la tête et sur celle de celui qui t'a juré de mourir avec toi. Bellechier et réponds.

Question. Tu es, au moins, un homme? S'adressant au républicain. Tu es, au moins, un homme, que tu réponds sur ta tête de citoyen que tu acceptes notre présence? Et toi, tu en comprends les conséquences que tu acceptes ton nom? Ton âge? Ta profession? Où demeures-tu? N'as-tu jamais fait partie d'une société secrète?... Lève-toi, tu vas prêter serment d'obéir aux lois de l'association, jure de marcher au premier signal de tes chefs et de combattre jusqu'à la mort. Jure de vouer ta fortune et ta vie à l'établissement de la République fondée sur la communauté. Si tu trahis, que ton sang retombe sur ta tête et non sur ceux qui l'auraient versé. Sois probe, juste et vertueux, c'est le devoir d'un républicain.

Loi. Dire ce qu'il faut qu'il fasse en cas d'arrestation, donner connaissance de l'organisation, l'engager à faire des prosélytes dont il puisse répondre.

L'engagement doit se faire, à moins d'urgence, le soir hors des lieux publics et fréquentés.

Dernière question. Es-tu disposé à unir tes affaires aux nôtres, à franchir tous les périls d'une aussi dangereuse mission.

Réponse. Oui.

Nous l'acceptons, nous sommes tous à toi, si tu ne décies jamais; mais si tu nous trompes, tu es perdu. Malgré cette attitude, veux-tu te livrer à nous pour jamais?

Réponse. Oui, pour jamais.

NOUVELLES D'ITALIE.

VERONE, 8 JUILLET. — L'ennemi, est-il dit dans un bulletin du maréchal Radetzky, occupe toujours sa position de Villafranca avec 30,000 hommes de troupes. Notre armée le surveille attentivement; nos colonnes mobiles ont été disposées de telle sorte qu'elles peuvent être promptement concentrées à tout moment. La nouvelle de l'arrivée d'un renfort de 20,000 hommes a causé une vive joie; ces nouveaux renforts seront destinés à assurer le dos de notre armée pendant les opérations qu'elle est sur le point de commencer, et à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les provinces reconquises.

LE 9. Le duc d'Harcourt a présenté à M. le comte commandeur Marchetti, ministre des affaires étrangères les lettres du chef du pouvoir exécutif de la république qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur près le saint-siège. Ce matin, le duc d'Harcourt a été reçu en audience par le saint-père avec le cérémonial habituel pour la présentation des lettres de créance. Le saint père, après avoir entretenu l'ambassadeur à cette occasion, a daigné recevoir les autres personnes attachées à la légation française et qui lui ont été présentées par l'ambassadeur. M. d'Harcourt a accompagné le cardinal secrétaire d'Etat et M. Carvin, doyen du sacre collège.

Des voyageurs arrivés des environs de Legnano annoncent que la ville a été attaquée et qu'une canonade très-vive a eu lieu de ce côté.

Les travaux se continuent pour l'attaque de Verone, en même temps que Charles Albert fait procéder à des travaux hydrauliques pour faciliter le siège de Mantoue. Les eaux du lac ont été en partie détournées, et elles ont tellement baissé au sud de la ville que des machines pestilentielles y occasionnent de nombreuses maladies, et que d'une part les moulins ne peuvent plus fonctionner.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

LE 9 JUILLET. — Les ministres des finances part aujourd'hui pour le Grand-Cañ. Il ne reste à Madrid que le duc de Sotomayor qui doit lui-même partir incessamment. Les rapports des chefs politiques de Valladolid, Burgos, Alava et Guipazcoëté, du chef politique Bron ne mentionnent aucune nouvelle importante. La plus grande tranquillité règne sur ces provinces. La correspondance de Catalogne s'accorde à dire que Cabrera est entièrement mépris sur les dispositions des populations. Sa présence, nous mande notre correspondant, n'a produit aucun effet.

CATALOGNE. — Le *Fomento* du 8 annonce que parmi les nombreux chefs et officiers carlistes qui ont juré fidélité à la constitution et à la reine, se trouve le brigadier Don Mathias Valls, ancien chef de la majeure partie de l'armée d'Espagne.

D'après une lettre de Vich d'hier, Cabrera a disparu: les carlistes supposent qu'il est en France, d'autres dans le Bas-Aragon; nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

NOUVELLES DE SUISSE.

BERNE, 13 JUILLET. — Le conseil fédéral, avant de se dissoudre, a fait passer à la diète helvétique une note concernant l'assise accordée dans les cantons de Bâle, Schaffhouse et Aargoy à Hockler et autres démocrates qui abusent, dit cette note, de la liberté ainsi pour organiser la guerre civile en Allemagne.

Cette note a été communiquée aujourd'hui à la diète et a soulevé, en présence de plusieurs députés extraordinaires que l'assemblée nationale avait chargés de cette mission, un débat très-vif dont les députations de la diète allemande ont été l'objet de la part des députés suisses. Les trames de Suisse a été l'objet de la part des députés suisses dans des cas analogues, ont insisté pour qu'on ne fit droit à aucune réclamation avant de s'être assuré si elles sont réellement fondées.

Les députés de la campagne et Schaffhouse, que la note

signale comme le théâtre des menées des républicains allemands, ont protesté que c'était là une accusation gratuite qui ne méritait que de la mépris.

Contrairement à l'opinion du député de Soleure, qui aurait voulu s'occuper sur-le-champ de l'affaire, la diète a décidé à une très grande majorité qu'elle renverrait sa discussion à demain, après que toutes les pièces auront été communiquées aux députations.

Le président a déclaré qu'il se réservait de faire demain des communications qui auraient une grande influence sur la décision de l'assemblée.

NOUVELLES DE NORVÈGE.

CHRISTIANIA, 6 JUILLET. — Le comité de constitution du Storting a adopté, à la majorité de 5 voix contre 2, la résolution de proposer à cette Assemblée la révocation du paragraphe de la Loi fondamentale qui interdit aux Israélites le territoire norvégien.

Le comité des finances du Storting a conclu, à l'unanimité des voix, à l'adoption du projet de loi sur la réforme postale. Ce projet établit un tarif du port de lettres basé sur une taxe unique pour toutes les lettres simples, sans avoir égard à la distance parcourue, et qui varie seulement en raison du poids de la lettre.

NOUVELLES DE RUSSIE.

On écrit de St-Petersbourg le 11 juillet: L'empereur a nommé un comité chargé de secourir les personnes qui auraient perdu par le choléra ceux qui leur servaient d'appui naturel: ce comité, qui est présidé par le général, gouverneur-militaire de St-Petersbourg, a commencé ses travaux le 6 juillet.

Le 8 juillet le nombre des personnes atteintes du choléra était de 3,700, ce même jour 853 individus nouveaux furent atteints; il y eut 172 convalescences et 574 morts (dans ce nombre 328 à domicile). Le 9 le chiffre des malades était de 3,897.

A Moscou l'épidémie a depuis le 19 juin atteint toute son intensité, qui s'est maintenue toute la semaine. Plus tard le nombre des malades a sensiblement diminué. Il y a eu en cette ville 2,007 cas de maladie, et 975 ras de décès.

L'ARMISTICE DU SCHLESWIG.

L'armistice de Malmö, relatif aux affaires du Schleswig, contient les dispositions suivantes. Il y a eu de la part de M. le comte de Pourtales, ministre de Danemarck, réserve de la ratification de sa cour, et l'on croit que cette réserve a pour but l'article 7.

1. Les hostilités entre les deux parties belligérantes seront suspendues pour trois mois. Le dédit de l'une des deux parties devra être notifié à l'autre un mois d'avance;

2. Au moment de ce dédit, les armées respectives reprendront les positions qu'elles occupaient entre le 20 et le 24 juin;

3. Immédiatement après la conclusion de l'armistice, le blocus par les forces navales du Danemarck cessera partout;

4. Les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques seront immédiatement mis en liberté;

5. Les navires sur lesquels aura été mis l'embargo depuis le commencement de la guerre seront restitués avec leurs cargaisons dans les dix jours qui suivront la signature de l'armistice;

La Prusse admet le principe de l'indemnité réclamée par le Danemarck pour les réquisitions en nature que la première de ces puissances a faites dans le Danemarck et le Jutland. Elle restituera la valeur des cargaisons vendues;

6. Les deux duchés de Holstein et de Schleswig, ainsi que les fiefs dépendants de ces duchés, seront incessamment évacués. Cependant, le roi de Danemarck pourra continuer à garder quatre cents hommes dans l'île d'Als pour la sûreté des hôpitaux et autres établissements militaires. La confédération germanique pourra garder, dans le même but, le même nombre d'hommes à Altona;

7. Les deux parties sont convenues que dans les deux duchés le mode d'administration en vigueur avant le mois de mars sera rétabli pour la durée de l'armistice.

L'administration collective des deux duchés sera composée de cinq membres à choisir parmi les notables de ces duchés et qui les administreront, d'après les lois et ordonnances existantes, avec tous les pouvoirs. Au nom du roi de Danemarck, grand duc de Schleswig-Holstein, le pouvoir législatif seul excepté. Deux de ces membres seront choisis par le roi de Danemarck et deux autres par le roi de Prusse. Ces quatre membres choisiront le cinquième, et s'ils ne tombent pas d'accord, ce cinquième membre sera choisi par le cabinet britannique, à titre de puissance médiatrice, parmi les habitants des duchés;

8. Pendant l'armistice, il ne restera, savoir: en Holstein, que le contingent fédéral de cette province dans les proportions du pied de paix, et en Schleswig, que le cadre des troupes dont la conscription se fait dans ce duché, également réduites au pied de paix;

9. Les rois de Danemarck et de Prusse nommeront chacun un commissaire qui résidera dans les duchés durant l'armistice;

10. Le duché de Lauenbourg sera rétabli dans son ancienne situation;

11. Les parties contractantes réclament la garantie de la Grande-Bretagne pour la stricte exécution de la convention;

12. Les articles de la présente convention ne préjugeront en rien les conditions de la paix définitive.

— On écrit de Brème :

D'après ce qu'on apprend de source certaine, le consul de Prusse a reçu aujourd'hui de la part du ministère des affaires extérieures de Prusse l'ordre de transmettre une liste des navires brémois et oldenbourgeois saisis par les Danois, attendu que l'armistice a été conclu avec le Danemarck (*Gaz. du Weser.*)

COPENHAGUE, 12 JUILLET. — On apprend, que ce n'est pas le steamer danois *Iris*, mais *Odin*, qui a été bombardé par une batterie holsteinoise près d'Acrosund. L'équipage a dû quitter le navire; plusieurs de ses soldats sont morts, et d'autres, grièvement blessés.

Des nouvelles du Holstein ajoutent que ce navire a été coulé plus tard par des volontaires du corps-franc placé sous le commandement du major von der Thann.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

FRANCKFURT, 17 JUILLET. — Le pouvoir central provisoire pour l'Allemagne a fait savoir aux gouvernements de tous les Etats allemands que le vicaire de l'empire avait nommé les ministres responsables et que l'exercice des droits attribués au pouvoir central provisoire par la loi du 28 juin 1848 avait commencé.

Il a déclaré dans cette communication qu'il comptait sur le concours actif de tous les gouvernements allemands qui souhaitent vivement avec lui de procurer au peuple allemand les bénédictions de la liberté, de l'indépendance et de la paix.

Le pouvoir central a exprimé le vœu que, conformément à la loi du 28 juin 1848, les gouvernements nommassent bientôt des plénipotentiaires avec lesquels il puisse se mettre en rapport. Il a déclaré qu'il désirait apprendre à connaître aussi complètement que possible les besoins des gouvernements et des peuples allemands, en tant que ces besoins se rapportaient à la sphère d'activité fixée par la loi du 28 juin 1848, et qu'il espérait qu'on lui ferait de franches communications, auxquelles il serait toujours se conformer.

FRANCKFURT, 17 JUILLET. — Dans la séance d'hier de l'assemblée nationale, M. le président a lu la proclamation que le vicaire de l'empire vient d'adresser au peuple allemand (voir nos nouvelles d'avant-hier), ainsi que les ordonnances contenant la nomination des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, de la justice et de la guerre, M. de Schmerling, Heckscher et Pencker.

Les autres ministres ne seront nommés qu'après le retour du vicaire de l'empire.

M. Heckscher et de Schmerling ont exposé les principes qui serviront de base au nouveau gouvernement.

La liberté, a dit M. de Schmerling, sera conservée entière et intacte au peuple allemand. Le pouvoir central provisoire n'interviendra pas dans l'œuvre de constitution, ainsi que la loi l'ordonne. L'Allemagne a besoin d'un gouvernement central énergique, mais elle doit jouir des bénéfices de la paix, et un des principaux soins du gouvernement sera de la maintenir. Cependant, les efforts qui tendent à ce but ont leurs limites. L'honneur de la patrie doit être sauvegardé. (Applaudissements.)

Nous avons déjà fait mention des questions qui ont précédé la discussion sur l'armement de l'Allemagne, laquelle a continué.

M. d'Auerswald a observé, pour écarter tout malentendu, qu'on ne propose pas d'augmenter l'armée active, mais seulement les forces disponibles. Pour ce qui est du chiffre des dépenses, il dit qu'on ne veut que former un certain nombre d'individus au métier des armes et qu'en ne songe pas à augmenter le nombre des soldats en service; aussi les dépenses seront-elles beaucoup moins considérables qu'elles ne paraissent au premier coup-d'œil. On congédiera une bonne partie des troupes et on les remplacera par des recrues, que l'on entretiendra au maniement des armes, de sorte que le nombre des soldats en service ne sera pas diminué. L'orateur résume le reproche qui a été fait de vouloir augmenter l'armée pour appuyer les mesures réactionnaires, et entre autres dans des détails techniques très minutieux, ce qui détermine le président à poser l'honorable membre à ne pas trop s'écarter de la question. Il n'a pas grande confiance dans les assurances de paix de la Russie; il veut qu'il soit fait en Europe un coup de canon sans le consentement de l'Allemagne. L'orateur termine en engageant l'assemblée à charger le pouvoir central de l'augmentation des forces militaires proposée par la commission.

Il est donné lecture de deux amendements: l'un, de M. Hagenmüller, tendant à ce qu'au lieu d'augmenter l'armée active, on désigne, mais sans les convoquer, les individus en état de porter les armes; l'autre, de M. Vogt, tendant à renvoyer toute la question au nouveau ministre de l'empire pour le département de la guerre.

M. Hagen conjure l'assemblée de ne pas se faire illusion sur la réaction, qui se manifeste partout; quant à moi, dit l'orateur, je ne la crains pas; l'Assemblée nationale était toujours animée de sentiments libéraux; dicté les résolutions d'hier, nous ne voulons pas fournir de nouvelles armes à la réaction, et c'en serait une que l'augmentation de l'armée.

M. Radowitz dit qu'on se trompe en croyant que la commission est contraire à l'armement du peuple et que la mesure proposée par elle entraînera de nouvelles dépenses considérables. Il fait observer que l'armement du peuple coûtera aussi de grandes dépenses, tandis qu'une armée comme la propose la commission ne coûtera pas plus que n'a coûté jusqu'ici l'armée fédérale. On a dit qu'il valait mieux employer cet argent à favoriser l'industrie; mais pour que celle-ci se développe, il faut absolument que la confiance renaissse, et pour cela il faut une bonne armée. Quant à une alliance française, l'orateur engage l'assemblée à ne pas oublier que tous les partis en France convoient sans cesse la rive gauche du Rhin, et que ces tentatives continuelles et la question sociale qui pousse la France à la guerre. Il termine en conjurant l'assemblée de prouver pour la troisième fois qu'en présence des graves questions tous les partis disparaissent.

M. Vischer se prononce pour un armement populaire bien organisé, et demande qu'on discute auparavant un projet de loi sur l'armement du peuple. L'orateur prétend que l'armée active est bien suffisante, l'armée du peuple, mais jamais son amour ni sa confiance, et que de longtemps on ne perdra le souvenir des victimes de Berlin et de Vienne.

M. Stavenhagen vote pour les conclusions de la commission et M. Lohé pour l'amendement de M. Vogt.

Tous les partis de l'Assemblée nationale, à l'exception toutefois de quelques membres de l'extrême gauche, s'accordent à décerner le palmé de la discussion au discours tenu par le prince de Lichnowsky. Même les galeries ont applaudi aux paroles sublimes autant qu'ironiques, patriotiques autant que pratiques de l'honorable membre.

L'orateur a prouvé que ni les phrases de M. Wiesner, ni celles de M. Blum ne pourront défendre la patrie.

M. Wiesner avait cité, dans la séance du 7 juillet, des paroles de la tragédie de don Carlos pour recommander l'alliance entre l'Allemagne et la France. M. Blum avait fait observer que la seule offre d'amitié, faite sincèrement, suffirait pour dissoudre les trois cents bataillons de gardes mobiles que la république a organisés.

Ni l'illustre poète, ni son commentateur Wiesner, qui a traduit en français les paroles de l'enfant d'Espagne, n'ont pu convaincre le prince de Lichnowsky de la sincérité des vœux de la France vis-à-vis de l'Allemagne. Schiller fait dire à don Carlos avant un marquis de Posa:

« Uni avec toi, je défie mon siècle. »

M. Wiesner fait de l'Allemagne don Carlos et de la France le marquis de Posa.

M. de Lichnowsky a montré que ce n'est pas de cette manière que se contractent les alliances politiques; et qu'on ne dissout pas des bataillons de gardes mobiles par des assurances d'amitié.

Les jeunes généraux républicains ne sont pas des poètes, et MM. Wiesner et Blum ne sont pas des généraux. Si M. Cavaignac avait voulu détruire les barricades du faubourg St-Antoine au moyen de vers de Corneille, l'anarchie aurait triomphé. Si l'Allemagne voulait défendre les bords du Rhin par des vers de Schiller, l'usurpation française triompherait.

Le prince de Lichnowsky a rendu un grand service à l'effet de combattre la brutale anarchie dans les rues de Paris, mais rien ne lui garantit que ces généraux ne soient pas forcés de diriger vers l'Allemagne leurs sympathies belliqueuses.

L'orateur est convaincu que l'empereur de Russie ne veut pas la guerre, mais il trouve que l'organisation nationale dont s'est chargée la Prusse dans le grand duché de Posen, et la plaie ouverte qui existe à la frontière de l'est de l'Allemagne, à savoir la situation de la Pologne, sont des obstacles aux intentions pacifiques de la Russie.

Il s'agit d'être préparé pour toutes les éventualités.

L'orateur rappelle les intentions mal déguisées de la France à l'égard de la Belgique, tout en reconnaissant la position franchement neutre de ce pays, et l'exemple donné par la Belgique à la liberté de tous les peuples.

Il démontre par des preuves frappantes que l'Allemagne doit adopter l'œuvre introduite en Prusse par Scharnhorst, et qui, dans son développement, y a porté l'armement national à son plus haut degré de perfection.

M. d'Auerswald et de Radowitz avaient formé à l'assemblée les renseignements techniques et avaient examiné la question sous le point de vue militaire: le premier, en apportant à la tribune une foule de matériaux qui intéressent les militaires de profession, le second, en exposant avec une logique non moins lucide que spirituelle la situation militaire de l'Allemagne vis-à-vis de toutes les éventualités qui pourraient surgir de Pétranger, et en établissant un parallèle entre le chiffre de l'armée fédérale de l'armement en Allemagne et de celui en France et en Angleterre.

Le prince de Lichnowsky a complété ses développements par sa parole, brillante de saillies, par sa verve patriotique et par la clarté de ses vues politiques.

Nous apprenons avec regret que les adversaires du prince de Lichnowsky...

Si, à dire le prince de Lichnowsky, il ne peut être question de licencier l'armée active...

M. Schulz développe l'amendement suivant, tendant à former une armée de 400,000 hommes...

De toute part on demande la clôture des débats.

MM. Zimmermann de Stuttgart et Wesendohk demandent l'appel nominal pour les conclusions de la commission.

Les amendements de MM. Wiestler, Vogt, Vischer, etc., tendant à ce qu'on passe à l'ordre du jour...

Les amendements de MM. Riesser et Wernher ont été adoptés presque à l'unanimité.

L'amendement de M. Riesser tend à ce que la nouvelle levée se fasse d'après un principe uniforme...

Les députés Eisenstuck, de Schemnitz, Gunther, de Leipzig, Mannstein, de Platen, ont fait à l'assemblée nationale de Francfort...

En considération de ce que la stagnation complète de toutes les branches d'industrie enlève aux classes ouvrières...

En considération de ce que la stagnation complète de toutes les branches d'industrie enlève aux classes ouvrières...

1. Jusqu'à l'introduction de la nouvelle loi douanière pour l'Allemagne entière, et à partir du 1er septembre 1848...

2. Les droits qui étaient prélevés jusqu'ici sur les articles mentionnés au § 1er, aux frontières douanières...

3. Le produit des droits à percevoir aux frontières de l'Allemagne sur les mêmes objets sera, réduction faite des frais de perception...

4. Les droits de prime d'exportation de 4 thalers par quintal, excepté pour les toiles de dentelle, les toiles à voile...

5. Les primes d'exportation seront payées par les assignations des employés de la douane par laquelle les marchandises sortiront...

6. L'Assemblée nationale nommera immédiatement une commission chargée de proposer sans retard un règlement pour les autorités douanières...

THEATRE ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE. JEUDI 20 JUILLET 1848. (REPRESENTATION N° 20.) LA DAME BLANCHE.

opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de Boëtield. Précédé de: TRÉPILLOUSSE, OU UN JEUNE MARIAGE.

ANNONCES. TENTONSTELLING VAN BLOEMEN.

Blomist te Utrecht, Hollandsche.

PARTIE COMMERCIALE.

AMSTERDAM, 18 JUILLET. — Il s'est vendu aujourd'hui 27 boucauds de Tabac Maryland de la première main importés par le Général Washington.

ROTTERDAM, 18 JUILLET. — On a vendu aujourd'hui en vente publique environ 14 0 balles Café Lagayra comme suit: Echanta 1. 233 @ 21 c.

SCHIEDAM, 18 JUILLET. — Genièvre n. 16.25, idem degré d'Amsterdam fl. 17.50, sans tuitaille et sans impôts.

ANVERS, 18 JUILLET. — Café: Il s'est traité 300 balles Brésil, sans variations de prix.

LIVERPOOL, 15 JUILLET. — Coron: Les ventes de ce jour sont de 7000 b., comprenant 6000 Amérique de 3 1/4 à 5 3/4 d.

HAMBURG, 14 JUILLET. — Café. Les transactions de la dernière semaine ont été assez importantes et consistent en 6300 ball. Brésil de 2 1/2 à 3 1/2 sh.

SUCRE BRUT. Les prix sont en baisse de 6 sh. @ 100 @. La demande se soutient à mal.

Tabac. De la première main il a été vendu 300 surons de Cuba, et en vente publique 55 boucauds Kentucky à 11 3/16, prix moyen.

Coron. Les ventes de la semaine se composent de 520 b. des Etats-Unis de 3 3/4 à 4 1/8 sh.

Café. Les prix restent sans variations et sont au-dessous de ce qu'ils étaient il y a quelques jours.

Bois de teindre sans affaires, en vient d'importer quelques parties assez fortes de Domingo Campêche.

Bois de St. Pétersbourg est tenu à 29 3/4 M. et est peu abondant.

Potasse de Russie plus en faveur: 100 tonn. d'Amérique ont été couramment vendues sous voile.

ETAUX de Banca s'obtiennent un peu au-dessous du cours par partie.

HAVRE, 15 JUILLET. — Coran. Il a existé un peu plus d'animation, et 880 ball. ont changé de mains à des prix sans variations.

KONIGSBERG, 14 JUILLET. — L'approvisionnement était minime. Froment 55 — 59 gros, avoine 20 à 21 gros.

DANTZIG, 14 JUILLET. — Au marché de ce jour il a été vendu: froment indigène 10 lasts 131 @ et 18 lasts 132 @.

AMSTERDAM. 20 JUILLET. 115/2 pièces, 26 barils, 4 barriques vin de Roussillon.

ROTTERDAM. 21 JUILLET. 206 bar. sucre de Nickerie.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 18 JUILLET. — La tendance des cours des fonds hollandais était aujourd'hui généralement un peu plus faible.

PARIS, LUNDI 17 JUILLET. — Nos fonds sont lourds sans motifs bien réels. Seulement, les bruits qu'on faisait courir ces jours derniers...

ROTTERDAM, MARDI 18 JUILLET. — Aux cours notés on a seulement négocié quelques pièces.

CHANGES DE BRUXELLES DU 17 JUILLET.

CHANGES DE BERLIN DU 17 JUILLET.

CHANGES DE FRANCFORT DU 17 JUILLET.

CHANGES DE VIENNE DU 15 JUILLET.

CHANGES DE BRUXELLES DU 17 JUILLET.

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MARDI 18 JUILLET.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

LA HAYE, chez G. Van der Meer.

MADRID, MERCREDI 12 JUILLET. — 3 p. c. 20 3/8 P. (après la Bourse 20 1/4 à 5/16 A.) ; 5 % 11 5/8 au compt. (après la Bourse 12 A.)

Table of market data for Amsterdam, 18 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Rotterdam, 18 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Paris, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for London, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Berlin, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Frankfurt, 16 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Vienna, 15 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Brussels, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Berlin, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Frankfurt, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Vienna, 15 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for Brussels, 17 July, listing various commodities and their prices.

Table of market data for various locations, listing prices for different goods.

LA HAYE, chez G. Van der Meer.